

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante et onzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

**Lettre datée du 11 avril 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de l'Arménie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter ci-joint à votre attention la déclaration datée du 5 avril 2017 du Ministère des affaires étrangères de la République du Haut-Karabakh (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Zohrab **Mnatsakanyan**



**Annexe à la lettre datée du 11 avril 2017 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la République du Haut-Karabakh**

Il y a exactement un an aujourd'hui que prenait fin l'attaque militaire déclenchée par l'Azerbaïdjan contre Artsakh dans l'intention de régler par la force le conflit qui l'oppose au Haut-Karabakh. Dans la nuit du 1^{er} au 2 avril 2016, en violation flagrante du cessez-le-feu, les forces armées azerbaïdjanaises ont lancé une offensive de grande ampleur tout le long de la frontière en utilisant du matériel lourd, des pièces d'artillerie et des moyens aériens. Ce n'est qu'après avoir subi de lourdes pertes humaines et matérielles que le 5 avril 2016, l'Azerbaïdjan a été contraint de demander l'arrêt des hostilités avec la médiation de la Russie.

L'agression menée en avril par l'Azerbaïdjan contre Artsakh, qui s'est accompagnée de nombreuses violations du droit international humanitaire et de crimes de guerre, a porté gravement atteinte à la paix et à la sécurité dans la région, et fortement compromis les négociations en vue du règlement du conflit entre l'Azerbaïdjan et le Haut-Karabakh grâce aux efforts de médiation des Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Durant l'année qui s'est écoulée depuis la fin des hostilités le 5 avril 2016, les Coprésidents du Groupe de Minsk se sont employés à créer les conditions d'une reprise complète des négociations.

La République d'Artsakh a constamment soutenu les déclarations des Coprésidents du Groupe de Minsk concernant la nécessité d'appliquer pleinement l'accord de cessez-le-feu du 12 mai 1994, de traduire dans les faits les dispositions de l'accord du 6 février 1995 sur le renforcement du régime de cessez-le-feu, et de mettre en œuvre les accords conclus à Vienne, le 16 mai 2016, et à Saint-Pétersbourg, le 20 juin 2016, qui introduisent un mécanisme permettant d'enquêter sur les violations et donnent plus de pouvoirs au Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE.

L'Azerbaïdjan non seulement rejette ces propositions, mais s'emploie aussi à faire échouer toute initiative visant à éviter toute possibilité de reprise des hostilités. En outre, tout au long de l'année, le pays n'a ménagé aucun effort pour imposer une logique d'affrontement dans les sphères économique et culturelle, voire dans les relations humaines.

Ne manifestant pas la moindre volonté de parvenir à un accord de paix négocié, les autorités azerbaïdjanaises menacent de déclencher une autre guerre. En faisant systématiquement monter la tension sur la ligne de contact entre ses forces armées et celles de l'Artsakh, et en continuant de mener une politique de confrontation et d'hostilité, Bakou creuse délibérément le manque de confiance entre les parties et tente, par sa politique destructrice et ses exigences démesurées, de prendre en otage le processus de règlement pacifique du conflit qui l'oppose au Haut-Karabakh.